

CH_VB 93.3123 vom 1. Juni 1993

Bundesverwaltung, 1993-06-01, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_93.3123

FR: CH_VB 93.3123 du 1 juin 1993

IT: CH_VB 93.3123 del 1 giugno 1993

Volltext

Interpellation Coutau 306 1er juin 1993 Texfe de l'interpellation du 11 mars 1993 Pour la première fois dans l'histoire, un sommet réunissant les responsables politiques au plus haut niveau de 26 pays euro- péens se déroulera en octobre prochain, à Vienne, avec pour mandat d'examiner le rôle futur du Conseil de l'Europe dans la perspective d'une construction européenne élargie à la di- mension du continent La Suisse ne manquera pas de préparer activement sa partici- pation à ce sommet, compte tenu notamment de l'intérêt qu'elle a à rompre le relatif isolement issu du vote négatif sur la question de son appartenance à l'EEE. Il m'apparaît dès lors indiscutable que le Parlement soit renseigné sur les résultats du sommet C'est pourquoi, je saurais gré au Conseil fédéral de nous infor- mer, en principe au cours de la session d'hiver, des objectifs, positions et contributions de la Suisse au Sommet de Vienne, information assortie d'un commentaire au sujet des mesures prises et de leurs conséquences prévisibles sur l'aboutisse- ment d'une véritable politique paneuropéenne du Conseil de l'Europe. Mitunterzeichner - Cosignataires: Bloetzer, Schiesser, Seiler Bernhard (3) M. Flückiger: M. Cotti, conseiller fédéral, vient de répondre largement, s'agissant de mon interpellation, de telle sorte que je ne vais pas la développer, pour obliger M. le conseiller fédé- ral à répéter ses affirmations. Je me déclare tout à fait satisfait, j'ose ajouter heureux, de la disposition du Conseil fédéral telle que présentée par le minis- tre des affaires étrangères. Je crois que ces dispositions vont dans le sens des voeux et recommandations de la Délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe. Encore une fois, je ne peux que réitérer mes remerciements à l'intention de M. Cotti et du Conseil fédéral. Präsident: Der Interpellant ist von der Antwort des Bundesra- tes (vgl. vorangehende Geschäfte) befriedigt #ST# 93.3123 Interpellation Coutau Anwesenheit der internationalen Organisationen in Genf Présence des organisations internationales à Genève Wortlaut der Interpellation vom 17. März 1993 Seit einigen Wochen häufen sich widersprüchliche Meldun- gen über die Rolle, welche der Stadt Genf als Sitz der interna- tionalen Organisationen in Zukunft zukommen soll. Verschiedene Meldungen aus Kreisen offizieller Vertreter der internationalen Organisationen und hoher Bundesbeamter lassen Zweifel insbesondere darüber aufkommen, ob die Schweiz fähig ist, den europäischen Sitz der Uno in Genf zu behalten. Andere Informationen dagegen lassen eher darauf schlies- sen, dass die Schweizer Behörden daran interessiert sind, dass Genf weiterhin Sitz internationaler Organisationen bleibt, und dies für ein wesentliches Element der schweizerischen Aussenpolitik halten. Lieber diese widersprüchlichen Aussagen beunruhigt, ersu- che ich den Bundesrat: - das Ziel und die Mittel festzulegen, welche mittelfristig für die Errichtung des Sitzes internationaler Organisationen in der Schweiz und in Genf bereitzustellen sind; - eine ausgewogene Kompetenzverteilung und eine bessere Koordination zwischen Bund und Kanton Genf zu definieren; - erneut den wohlbegründeten Anspruch des Kantons auf Fi- nanzausgleich zu prüfen. Denn die grosse Zahl von Angestell- ten dieser Organisationen verursacht öffentliche Kosten, de- nen keine direkten

Steuereinnahmen gegenüberstehen. Texte de l'interpellation du 17 mars 1993 Depuis quelques semaines, des informations largement contradictoires se succèdent à propos du rôle futur qui pourrait être réservé à Genève comme siège des organisations internationales. Certaines de ces informations en provenance tant de représentants autorisés des organisations internationales elles-mêmes que de hauts fonctionnaires fédéraux sont de nature à mettre en cause la capacité de la Suisse de maintenir à Genève le siège européen de l'ONU, notamment D'autres informations au contraire font penser que les autorités suisses souhaitent continuer à faire de l'établissement d'organisations internationales à Genève un élément essentiel de la politique étrangère de la Confédération. Inquiet de ces contradictions, je demande au Conseil fédéral: - de fixer l'objectif et les moyens à déployer à moyen terme en matière d'installation en Suisse et à Genève des organisations internationales; - de définir une répartition concertée des compétences et un mode de coordination plus adéquat entre la Confédération et le Canton de Genève; - de réexaminer le bien-fondé d'une compensation financière en faveur du Canton, en raison de la présence d'un grand nombre d'employés de ces organisations qui engendrent des coûts publics sans contrepartie fiscale directe. Mitunterzeichner - Cosignataires: Cavadini Jean, Cavelti, Danioth, Gadiant, Jagmetti, Kündig, Petitpierre, Reymond, Ruesch (9) M. Coutau: Depuis maintenant plusieurs mois, des informations largement contradictoires se succèdent à propos du rôle futur qui pourrait être réservé à Genève comme siège des organisations internationales. On peut citer toute une série de ces nouvelles: tout d'abord, les aléas de l'installation dans notre ville de divers secrétariats nouveaux à créer dans le sillage de la Conférence de Rio. Ensuite, l'attribution à La Haye, contre la candidature genevoise expresse, du siège de l'autorité de contrôle de la Convention sur les armes chimiques. J'évoquerai de même la volonté du secrétaire général de l'ONU de restructurer son organisation, peut-être en s'inspirant d'un rapport très discuté et peu favorable à Genève, qui compare les avantages et les inconvénients des villes d'accueil potentielles d'organismes onusiens. Je citerai également la concurrence croissante de villes intéressées à accueillir ce genre d'organisations - qu'il s'agisse d'organisations de la famille de l'ONU ou d'autres organisations gouvernementales ou non gouvernementales. Il s'agit en particulier de villes bien équipées en infrastructures, comme Montréal, Bonn, Séville ou Tokyo, qui, en outre, offrent des prestations financières très généreusement attrayantes. De plus, compte tenu de l'évolution de la situation internationale, la neutralité n'est plus un argument aussi décisif qu'autrefois pour attirer dans notre pays ces organisations. J'ajouterai encore les récents propos d'un haut fonctionnaire du Département fédéral des affaires étrangères qui doute publiquement de la capacité de la Suisse de maintenir à Genève le siège européen de l'ONU. J'aimerais évoquer le refus d'entrer en matière sur les compensations financières que Genève est en droit de réclamer pour la perte des recettes fiscales liée à l'exonération des fonctionnaires internationaux en matière d'impôts cantonaux. Enfin - mais c'est loin d'être la moins importante de ces inquiétudes -, il y a les difficultés budgétaires, organisationnelles ou politiques de telle ou telle organisation, qui ont remis ou pourraient encore remettre en cause une implantation genevoise. Heureusement, on peut aussi évoquer des éléments plus positifs. D'abord et surtout, Genève est appréciée par les internationaux qui y travaillent La qualité de la vie, le sentiment de sé-

1. Juni 1993 307 Interpellation Coutau curile, l'offre d'infrastructures de haut niveau comme la proximité de nombreuses capitales, compensent assez largement les coûts relativement élevés. Ensuite, à plusieurs occasions récentes, la Confédération a apporté un incontestable appui à Genève, en particulier le Parlement a reçu deux demandes de crédits en faveur de la

Fondation des immeubles pour les organisations internationales, la Fipoi, et j'en remercie ici très chaleureusement le Conseil fédéral. Il n'en reste pas moins que la préoccupation la plus lancinante est incontestablement le manque d'argent. Pour répondre aux besoins prévisibles des organisations installées à Genève - sans parler de l'implantation de nouvelles organisations -, on articule un montant de 400 millions de francs que la Suisse devrait mettre à disposition d'ici l'an 2000. Certes, l'économie cantonale bénéficie de l'apport engendré par la présence des organisations internationales. En revanche, la caisse cantonale de l'Etat n'y trouve pas son compte, en raison tout d'abord de l'exonération fiscale consentie par les accords de siège passés entre la Confédération et les organisations concernées. Ensuite, il faut bien dire que, pendant des années, le canton a consenti des efforts financiers considérables en mettant des terrains à disposition ou en cofinçant la construction de bâtiments et d'autres installations. Mais la situation des finances cantonales ne permet plus d'assumer une aussi large part de ces efforts et, surtout, il faut bien admettre que la présence en Suisse de toutes ces organisations internationales est un élément majeur de la politique étrangère de la Confédération. Je ne veux pas insister longuement ici sur cet aspect, en multipliant les références historiques, anciennes et récentes, dans les domaines du droit humanitaire, de l'économie, du commerce mondial, des relations du travail, de la santé, et j'en passe. Genève est fière, et elle ne s'en cache pas, d'occuper jusqu'ici un rôle éminent dans d'innombrables domaines où se joue le sort de populations entières, voire la paix dans le monde, et ceci à la faveur de ce que l'on a appelé à juste titre l'«esprit de Genève». Il n'empêche que cette situation constitue un atout majeur pour la Confédération, car elle lui permet de consolider, à son avantage, la position de la Suisse dans le concert des nations. Les impasses financières, cantonales et fédérales, les surenchères de nouveaux candidats, les divergences - il faut bien le déplorer - ou les duplications parfois entre Berne et Genève, notamment en matière de procédure diplomatique et d'attribution de terrains, voire de constructions, exigent impérativement un dialogue plus suivi et plus systématique entre le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat genevois. C'est pourquoi je demande au Conseil fédéral tout d'abord de fixer l'objectif et les moyens à dégager, à moyen terme, en matière d'installation en Suisse, et plus particulièrement à Genève, des organisations internationales; ensuite, de définir une répartition concertée des compétences et un mode de coordination plus adéquat que jusqu'ici entre la Confédération et le Canton de Genève; enfin, de réexaminer le bien-fondé d'une compensation financière en faveur du Canton, en raison de la présence d'un grand nombre d'employés de ces organisations qui engendre des coûts publics sans contrepartie fiscale directe. Je remercie par avance le Conseil fédéral pour sa réponse. M. Cotti, conseiller fédéral: M. Coutau sait que, déjà dans le Programme de la législature 1991-1995, le Conseil fédéral a fixé, d'une manière qui, à première vue, apparaît d'une clarté absolue, en tant que but second de sa politique étrangère l'épanouissement ultérieur de Genève comme ville internationale dans ses différents aspects, et, en même temps, le développement de cette vocation genevoise. Dans le cadre du programme de la législature, il prévoyait, de concert avec le Canton de Genève et éventuellement aussi avec celui de Vaud, une stratégie visant à développer si possible la déjà très intense présence genevoise dans l'arène politique internationale. Je rappelle quelques éléments récents que vous avez évoqués dans la description très objective, parfois réjouissante, parfois alarmiste, de la situation, que vous venez de faire. Mettant à neuf cet objectif, le Conseil fédéral a notamment posé - vous le savez - la candidature de la Suisse pour accueillir les organismes du Suivi de la Conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro sur l'environnement et le

développement. Vous savez qu'en partie les souhaits de la Suisse n'ont pas été exaucés, la commission de l'après-Rio ayant trouvé son siège à New York. Mais vous savez aussi que concernant deux sujets qui sont certainement les plus positifs du Suivi de Rio - parce qu'on ne peut pas oublier qu'à Rio on a tout de même signé deux conventions universelles sur des problèmes aussi importants que la diversité biologique et les changements climatiques - Genève a été choisie comme siège du secrétariat intérimaire d'application des deux conventions. Et on pourrait ajouter toute une série d'autres éléments qui permettent aussi d'être un tout petit peu fiers de ce que l'on a réussi ces derniers temps face - vous l'avez dit Monsieur Coutau - à une concurrence internationale qui se fait de plus en plus importante et acharnée. D'ailleurs, vous avez évoqué d'autres problèmes qui se posent: d'un côté une certaine tendance, compréhensible - parce qu'objectivement il faut tout de même s'incliner devant les raisons qui veulent que certains éléments soient concentrés auprès du siège de New York-, selon laquelle d'autres pays, et plus seulement la Suisse, sont largement intéressés à obtenir des sièges de structures internationales, un élément d'une importance indiscutable, et la neutralité n'a plus l'importance qu'elle avait auparavant. Face à cette situation, le Conseil fédéral se voit doublement engagé dans la finalité qu'il s'est donnée au niveau du rôle futur de Genève. Pas plus tard que vendredi passé, j'ai reçu un dossier très fourni sur la stratégie à suivre par le Conseil fédéral en la matière. Il s'agit bien sûr de délimiter mieux peut-être que par le passé les tâches et les fonctions en relation avec le Canton et la Ville de Genève. Il faudra peut-être aussi davantage de contacts, même si, en l'occurrence, des contacts ont eu lieu il y a quelques mois encore avec les représentants genevois et mon prédécesseur. Mais surtout - Monsieur Coutau, vous l'avez dit -, il faudra nécessairement se pencher sur les questions financières, lesquelles en ce moment ne sont pas faites pour faciliter les choses. A un moment où d'autres instances internationales offrent aux Nations Unies, et parfois aux instances internationales, des infrastructures assorties d'une prise en charge totale des coûts, nous continuons, nous, avec des structures et des répartitions des coûts qui sont parfois le résultat de répartitions fixées il y a des années, lorsque la situation réelle était différente. Mais, je suis conscient que lorsque les chiffres concernant les besoins seront définitivement mis sur le papier, il y aura certainement quelques bonds sur les chaises - je dirais au niveau du Conseil fédéral, mais aussi au niveau du Parlement. Ce sera là l'épreuve définitive: pour donner suite à un objectif qui est fixé d'une manière aussi précise que possible, sera-t-on aussi d'accord au niveau des instances responsables de ce pays? Quand je cite des responsables, je ne cite naturellement pas seulement la Confédération, mais aussi le Canton et la Ville de Genève, qui seront tenus d'assumer toutes les conséquences financières que cela comportera. Il n'y a pas de doute que les prochains mois vont permettre de dégager de manière plus précise les exigences; ce seront les mois de l'épreuve du feu pour un objectif qui n'est contesté par personne. Pour ma part, une fois que le papier très développé, très complet qui m'a été remis aura été étudié, je le transmettrai au Conseil fédéral, assorti des requêtes financières qu'il comporte.

M. Coutau: J'aimerais remercier M. Cotti, chef du Département fédéral des affaires étrangères, d'avoir partagé d'une façon aussi explicite le souci qui était le mien en interpellant le Conseil fédéral à ce sujet. J'ai pu constater qu'il était pleinement conscient des enjeux de cette présence à Genève des organisations internationales et, je le souligne, des enjeux essentiels pour l'ensemble du pays. J'attends avec beaucoup d'intérêt les propositions qui seront la conséquence du rapport dont M. Cotti vient de mentionner l'existence récente et je me réserve bien entendu d'intervenir nouveau sur ce même sujet une fois que les propositions correspondantes auront été présentées. Pour l'instant, je me

dé- clare satisfait de la réponse du Conseil fédéral.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation Coutau Anwesenheit der internationalen Organisationen in Genf Interpellation Coutau Présence des organisations internationales à Genève In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1993 Année Anno Band III Volume Volume Session Sommersession Session Session d'été Sessione Sessione estiva Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung 01 Séance Seduta Geschäftsnummer 93.3123 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 01.06.1993 - 18:15 Date Data Seite 306-307 Page Pagina Ref. No 20 023 014 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.